



LE MANS, décembre 2024

**MOUVEMENT DES MAITRES
INTER DIOCESAIN
(HORS DEPARTEMENT / HORS DIOCESE)**



**POUR COMMUNICATION A TOUS LES
ENSEIGNANTS TITULAIRES**

MUTATION VERS UN AUTRE DIOCESE EN SEPTEMBRE 2025



Les enseignants qui envisagent **une mutation hors Sarthe pour septembre 2025**, devront faire, **AVANT LE 23 JANVIER 2025** leur demande auprès du Directeur Diocésain de l'Enseignement Catholique de la Sarthe, Président de la commission de l'emploi à l'aide d'un document joint : « [Fiche 1bis](#) : **MUTATION INTERDIOCESAINE** » provenant du SGEC (Secrétariat Général de l'Enseignement Catholique).

Le Directeur Diocésain de la Sarthe accusera réception (*sous couvert de votre chef d'établissement*) de votre demande et transmettra aux présidents des commissions de l'emploi des diocèses concernés.

Les maîtres conservent leur garantie d'emploi sur leur poste dans la Sarthe tant qu'ils n'ont pas obtenu leur mutation dans le département dans lequel ils sollicitent un emploi.

ATTENTION :

Si vous souhaitez également une mutation dans le département, vous devez suivre la procédure « **MOUVEMENT DES MAITRES – fiche 2** ».

Toute information auprès de Olivier HAREAU par mail : o-hareau@ddec72.org